

# D'ABORD CHEZ SOI



## D'ABORD CHEZ SOI

Province du Nouveau-Brunswick  
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

10302 | 2015.06

ISBN 978-1-4605-0914-2 (édition imprimée)  
ISBN 978-1-4605-0916-6 (PDF : française)  
ISBN 978-1-4605-0915-9 (PDF : anglaise)

Imprimé au Nouveau-Brunswick



# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Glossaire.....   | 2  |
| Introduction .....   | 3  |
| Élaboration de la stratégie .....  | 5  |
| Pilier 1 : Vieillesse en santé .....   | 8  |
| Thème : Autogestion de la santé et responsabilité personnelle .....                    | 8  |
| Thème : Objectif de mieux-être pour soutenir le vieillissement chez soi.....           | 9  |
| Thème : Accroissement des ressources communautaires .....                              | 9  |
| Pilier 2 : Soutien et soins appropriés .....   | 12 |
| Thème : Meilleures options de soins spécialisés.....                                   | 12 |
| Thème : Soutien aux fournisseurs de soins.....   | 15 |
| Thème : Aide technologique pour les soins à domicile .....                             | 16 |
| Pilier 3 : Système souple, intégré et viable.....                                      | 17 |
| Thème : Coordination de la gestion de cas et de l'orientation en matière de soins..... | 17 |
| Thème : Responsabilité et gestion du rendement .....                                   | 20 |
| Conclusion .....   | 21 |



## Glossaire

### **Collectivité amie des aînés**

Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé, les collectivités amies des aînés encouragent le vieillissement actif en favorisant un environnement sain, participatif et sécuritaire afin d'améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes.

### **Profession paramédicale**

Dans le contexte de la stratégie *D'abord chez soi*, les professions paramédicales sont les métiers de la santé concernant les traitements thérapeutiques et de réadaptation. La combinaison de professionnels peut varier selon les besoins de santé de la communauté.

### **Autre niveau de soins (ANS)**

Qualifie un patient qui occupe un lit d'hôpital alors qu'il ne requiert pas le niveau de ressources ou de services offerts; patient ANS.

### **Continuum des soins**

Gamme de soins et de soutien offerts aux aînés, notamment la prévention, les services communautaires, les soins à domicile, les soins en établissement résidentiel et les soins de santé.

### **Réadaptation**

Services qui aident les aînés à maximiser leur rétablissement après une maladie ou une blessure.

### **Revalidation**

Services qui aident les aînés à apprendre ou à réapprendre des aptitudes essentielles pour vivre de façon autonome et accomplir les activités quotidiennes de la vie tout en vivant avec une invalidité.

# Introduction

Le Nouveau-Brunswick vient au deuxième rang au Canada pour la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus.

Bien que le vieillissement de la population comporte des enjeux sociaux et économiques importants pour notre province, il présente également une occasion pour le Nouveau-Brunswick d'apporter des changements positifs en vue d'améliorer la qualité de vie de nos aînés en leur offrant des services de santé et des soins de longue durée plus efficaces et viables.

Les aînés nous ont dit vouloir rester dans leur maison et leur communauté le plus longtemps possible. Des preuves démontrent que l'offre de soins dans la communauté se veut souvent la méthode de prestation de soins la plus appropriée et rentable. Devant la concordance entre le désir des aînés et les améliorations éprouvées de la qualité, le Nouveau-Brunswick se voit astreint à adopter une nouvelle conception de la structuration, du financement et de la prestation des soins et du soutien à domicile ou dans la communauté.

Ce changement d'orientation ayant pour objectif d'améliorer les soins communautaires exige l'engagement de tous les Néo-Brunswickois. Prendre soin de nos aînés est l'affaire de tous.

En novembre 2012, le *Sommet sur le vieillissement en santé et les soins* a rassemblé des experts et des professionnels de la gériatrie, ainsi que des proches aidants et des aînés. La discussion a porté sur ce à quoi la qualité de vie devrait ressembler pour les aînés au Nouveau-Brunswick et comment en travaillant ensemble cela peut être réalisé. Le message des aînés était sans équivoque : ils veulent rester chez eux et dans leur communauté le plus longtemps possible, et ont besoin du soutien approprié pour y parvenir.

Le gouvernement a entendu le message des aînés et répond à leur demande en mettant en place une nouvelle stratégie intitulée *D'abord chez soi*. Il s'agit d'un plan triennal visant à améliorer le vieillissement en santé et les soins pour tous les aînés du Nouveau-Brunswick. La stratégie suppose une transition du modèle



*Le Nouveau-Brunswick est prêt à revoir les priorités qui éclaireront les politiques à venir en matière de vieillissement en santé. En tête de liste des priorités, il faut s'assurer qu'un nombre croissant de personnes âgées sont en mesure de vivre de façon autonome et de continuer à participer activement à leur vie familiale et communautaire. Deuxièmement, il faut soutenir les personnes âgées qui pourraient avoir besoin de services pour gérer une maladie chronique, des comportements néfastes pour leur santé et l'isolement social, de manière qu'elles puissent également contribuer à leur collectivité du mieux qu'elles peuvent. Grâce à des efforts stratégiques et à l'engagement de nombreuses personnes, il est possible de vieillir en santé.*

Extrait du *Vivre en santé et bien vieillir*  
– Un rapport du Groupe d'experts du premier ministre  
sur les aînés



*Comme il a été noté dans une présentation au récent Sommet sur les aînés, les personnes âgées seront l'un des thèmes directeurs de nos politiques publiques pour la prochaine décennie et même au-delà. Cette nouvelle réalité démographique donnera lieu à un nombre exceptionnellement grand d'occasions et de défis complexes et interreliés, qui auront des conséquences fondamentales sur le tissu économique, social et culturel de notre province.*

*Durant notre étude, nous avons appris beaucoup de choses sur la façon dont les autres administrations publiques font face à cette nouvelle réalité. Nous pouvons nous inspirer de plusieurs idées nouvelles et pratiques exemplaires, qui peuvent être adaptées à notre situation. Toutefois, l'occasion est belle de créer un programme novateur, à l'image du Nouveau-Brunswick.*

*Extrait du Vivre en santé et bien vieillir  
– Un rapport du Groupe d'experts du premier ministre  
sur les aînés*

de soins en foyer vers un modèle davantage axé sur la santé, le vieillissement actif, et les soins à domicile et communautaires qui intègre l'ensemble des secteurs et des services. Les besoins et les préférences des aînés et de leur famille seront satisfaits au moyen de soins et de soutien personnalisés fondés sur un modèle de responsabilité et de viabilité partagées.

La stratégie *D'abord chez soi* est la pierre angulaire d'un système intégré de soins de santé et sociaux. Elle représente un changement fondamental dans la philosophie et la pratique, de sorte que les admissions à l'hôpital, les longs séjours hospitaliers et les transferts directs de l'hôpital vers les établissements résidentiels soient considérés comme des options de dernier recours, seulement une fois que toutes les options communautaires auront été pleinement explorées. Ce type de changement transformateur nécessitera une nouvelle façon de comprendre, de valoriser et d'intégrer – par les particuliers, les familles, les fournisseurs de soins et les professionnels – les soins communautaires et à domicile dans les systèmes de soins et de services sociaux plus généraux.

La stratégie *D'abord chez soi* répond aux recommandations contenues dans le rapport *Vivre en santé et bien vieillir du Groupe d'experts du premier ministre sur les aînés*, publié en décembre 2012. Comme il est demandé dans le rapport, la stratégie *D'abord chez soi* contribuera à soutenir les aînés afin qu'ils restent en santé et autonomes, en transformant les systèmes de soins de santé et sociaux en un continuum des soins intégrés qui est plus viable pour les aînés et répond mieux à leurs besoins.

Plusieurs des facteurs essentiels au changement sont déjà en place, mais la réussite de la stratégie *D'abord chez soi* repose sur une collaboration continue avec nos partenaires communautaires. Pour que cette nouvelle approche de soins aux aînés soit couronnée de succès, les citoyens et les communautés doivent prendre des mesures. Il s'agit d'un modèle fondé sur le partage des responsabilités dans lequel les services gouvernementaux font partie intégrante de l'équation visant à améliorer la qualité de vie de nos aînés. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est résolu à travailler avec les aînés et leur famille, les communautés et les fournisseurs de soins pour s'assurer que la stratégie *D'abord chez soi* est une réussite pour nos aînés.

## Élaboration de la stratégie

L'élaboration de la stratégie *D'abord chez soi* est le fruit d'une collaboration entre les ministères du Développement social, de la Santé et des Communautés saines et inclusives, de même que les réseaux de santé Vitalité et Horizon. La stratégie est le résultat de ce qu'ont exprimé les citoyens, les proches aidants et les professionnels, ainsi que d'une étude approfondie sur les pratiques novatrices de partout au Canada et d'autres régions du monde.

Au cours des dernières années, les aînés ont répété sans relâche qu'ils voulaient rester chez eux le plus longtemps possible, et qu'ils avaient besoin de soutien adéquat pour y parvenir. Ce désir, les aînés l'ont exprimé clairement au *Sommet sur le vieillissement et les aînés* tenu en novembre 2012, et les aînés de toutes les communautés de la province l'ont affirmé à nouveau dans le cadre des séances de discussion *Vivre en santé et bien vieillir*, organisées par le ministère des Communautés saines et inclusives en juin 2013.

Les aînées et les intervenants ont également soulevé la nécessité d'améliorer l'accès au soutien à domicile et communautaire, de mieux intégrer les services de soins de santé et sociaux, et de mettre l'accent sur la prévention et le mieux-être. L'étude et les recommandations contenues dans le rapport *Vivre en santé et bien vieillir du Groupe d'experts du premier ministre sur les aînés* abondent dans le sens de ces déclarations. En outre, une étude approfondie sur les pratiques exemplaires à l'échelle nationale et internationale a permis de s'assurer que la stratégie *D'abord chez soi* contient des initiatives novatrices et avant-gardistes, tout en s'adaptant aux besoins des Néo-Brunswickois.

Pendant les séances de discussion avec les intervenants à propos de la stratégie *D'abord chez soi* tenues en novembre 2013, les participants ont pris part à un exercice visant à établir les priorités de la stratégie. Les participants étaient des membres du personnel de divers ministères et des réseaux de la santé Vitalité et Horizon, des représentants de divers groupes communautaires et fournisseurs de services, ainsi que des médecins de partout dans la province. On leur a demandé d'indiquer les principaux objectifs en matière de soins aux aînés sur lesquels il fallait mettre l'accent au cours des trois prochaines années. Leurs commentaires ont servi de base à l'élaboration des initiatives de la stratégie *D'abord chez soi*.



*Le présent rapport repose sur le principe fondamental suivant :*

*Que le Nouveau-Brunswick soit un endroit où le vieillissement est une expérience positive parce que nous valorisons, respectons et reconnaissons le rôle fondamental que les personnes âgées jouent au sein de nos familles, de nos collectivités et de notre société.*

*Qu'en tant que Néo-Brunswickois, nous apprécions la diversité des expériences et comprenions les différentes questions relatives à l'âge auxquelles les hommes et les femmes font face.*

Extrait du *Vivre en santé et bien vieillir*  
– Un rapport du Groupe d'experts du premier ministre  
sur les aînés



## Vision

« Parvenir à un vieillissement en santé grâce au soutien et aux soins appropriés offerts dans un système souple, intégré et viable. » Voilà la vision de la stratégie *D'abord chez soi* .

Une mise en œuvre réussie de la vision de la stratégie *D'abord chez soi* se traduira par une meilleure qualité de vie pour les aînés du Nouveau-Brunswick. Les aînés vieilliront en santé, se sentiront en sécurité chez eux et bénéficieront du soutien de leur communauté. Ils auront accès à une vaste gamme de services de soutien et de santé à domicile, ainsi qu'à des options de soins spécialisés pour les aider à retrouver leur autonomie à la suite d'un événement bouleversant, et à mieux gérer une maladie chronique.

Les aînés, les familles, les médecins et autres professionnels de la santé et des services sociaux s'efforceront de soutenir les aînés pour qu'ils restent chez eux le plus longtemps possible, et que leur transfert vers des établissements résidentiels soit considéré comme une option de dernier recours. Toutefois, lorsque l'admission des aînés dans un foyer de soins, un foyer de soins spéciaux ou un un foyer de lits de soins spécialisés devient inévitable, les aînés recevront des soins centrés sur la personne par des fournisseurs de soins chevronnés et qualifiés. Grâce aux nouvelles technologies, il sera plus facile de garder les aînés chez eux et d'améliorer les soins en établissement.

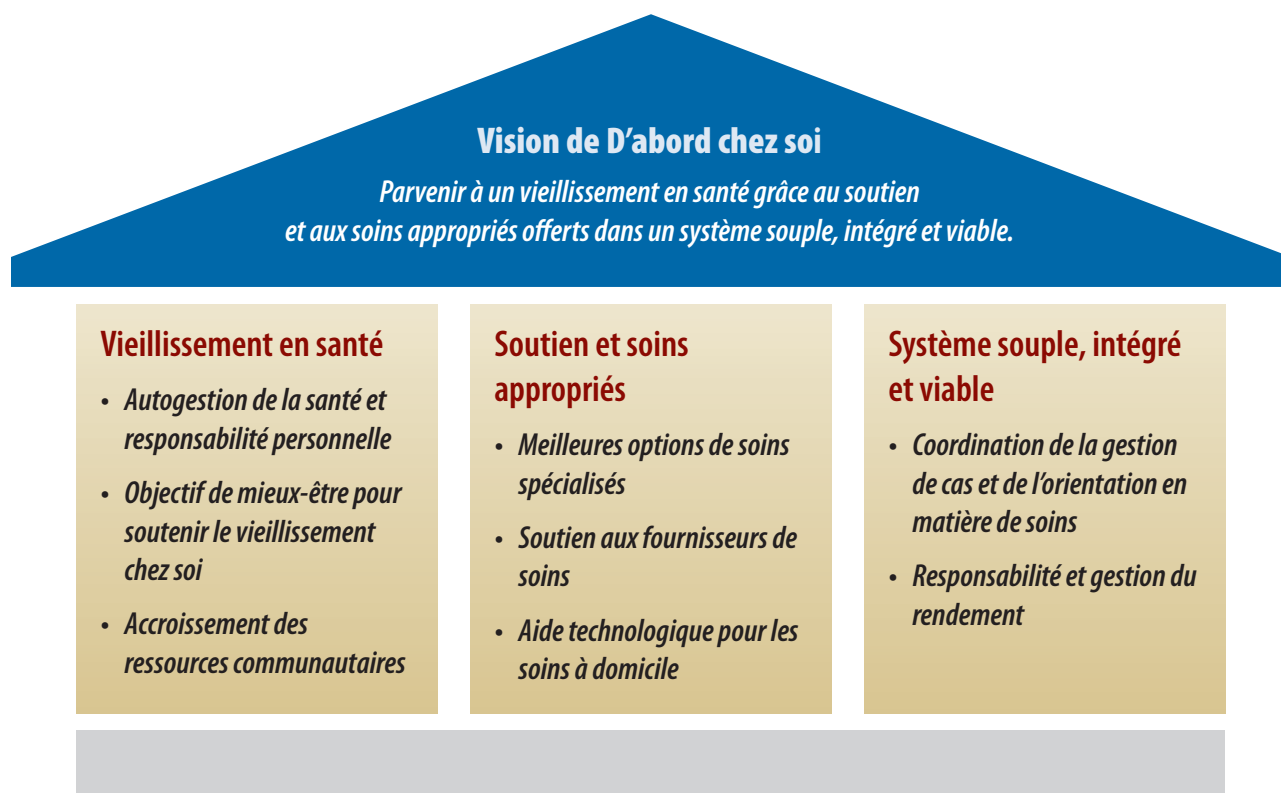
Il sera plus facile pour les aînés et les proches aidants d'accéder aux services et de s'y orienter. Les membres de la famille et les amis qui agissent à titre de proches aidants bénéficieront d'un soutien afin qu'ils puissent continuer à prodiguer des soins à leur être cher et être reconnus pour leur contribution inestimable envers les aînés. Les fournisseurs de soins formels recevront une formation avancée et bénéficieront de conditions de travail améliorées afin de s'assurer que le Nouveau-Brunswick compte sur une main-d'œuvre qualifiée pour prendre soin de ses aînés.



La vision de la stratégie *D'abord chez soi* est fondée sur trois piliers de la réussite :

1. **Vieillessement en santé**
2. **Soutien et soins appropriés**
3. **Système souple, intégré et viable**

Chaque pilier comporte des thèmes stratégiques qui soutiennent la vision de la stratégie *D'abord chez soi*.



Pour concrétiser la vision de la stratégie *D'abord chez soi*, le gouvernement du Nouveau-Brunswick mettra en place des approches et des initiatives nouvelles et novatrices qui aideront les aînés à rester chez eux et à être des membres actifs de la vie communautaire. Dans les prochaines pages sont présentées brièvement les initiatives qui seront mises en œuvre au cours des trois prochaines années dans le but de concrétiser la stratégie *D'abord chez soi* au Nouveau-Brunswick.



Le vieillissement en santé des aînés sera rendu possible grâce à des initiatives axées sur une vie saine et le mieux-être au sein de collectivités solidaires et amies des aînés.

## **Thème : Autogestion de la santé et responsabilité personnelle**

La stratégie *D'abord chez soi* fournira aux aînés les outils nécessaires pour faire des choix sains et être proactifs en vue de préserver leur santé personnelle et leur mieux-être.

### **Initiatives**

#### ***Établissement de centres de ressources pour les aînés***

Les aînés et leur famille ont affirmé qu'ils avaient besoin davantage d'information en ce qui concerne l'accès aux ressources communautaires et aux réseaux de soutien afin que les aînés puissent vivre en santé et bien vieillir. Quand les aînés ont accès à des ressources de soutien éprouvées, ils sont en mesure de faire des choix éclairés en matière de santé et de mieux-être. Un réseau de centres de ressources pour les aînés sera établi partout dans la province; il se verra le guichet unique d'information pour les aînés et leurs familles à la recherche de renseignements sur le vieillissement en santé. Ce réseau de centres de ressources pour les aînés sera exploité par des organisations communautaires à but non lucratif. Le réseau sera encouragé à former des partenariats avec des ressources communautaires existantes, notamment les conseillers régionaux en matière de mieux-être du ministère des Communautés saines et inclusives.

#### ***Promotion du Mouvement du mieux-être auprès des aînés***

Le vieillissement en santé et actif suppose la participation à la vie communautaire et la responsabilité personnelle de son mieux-être. Le Mouvement du mieux-être du ministère des Communautés saines et inclusives incite tous les groupes communautaires, individus, familles, écoles et milieux de travail du Nouveau-Brunswick à prendre un engagement par rapport à leur mieux-être personnel et collectif. Le *Mouvement du mieux-être* fera maintenant l'objet d'une initiative de promotion continue, plutôt que d'une campagne de six mois seulement. Le Ministère continuera également à élargir la portée de cette initiative et tentera de sensibiliser davantage des groupes cibles, notamment les personnes âgées au Mouvement mieux-être.

## **Thème : Objectif de mieux-être pour soutenir le vieillissement chez soi**

La stratégie *D'abord chez soi* aidera les aînés à vieillir chez eux par la promotion du mieux-être.

### **Initiatives**

#### ***Mise en œuvre de séances sur le mieux-être pour les aînés***

Des séances sur le mieux-être, destinées particulièrement aux aînés, seront organisées tous les ans partout dans la province. Le gouvernement s'est associé à une organisation bilingue à but non lucratif qui offrira au moins une séance par année dans chacune des douze régions qu'elle couvre. L'objectif des séances, ouvertes à tous les citoyens qui se présentent le jour de l'événement, consistera à fournir aux aînés, aux membres de leur famille et aux proches aidants un accès à des professionnels de la santé et du mieux-être, comme des pharmaciens, des gérontologues, des nutritionnistes et des ludothérapeutes. Les participants aux séances recevront de l'information sur la gestion de la médication, la gestion d'une maladie chronique, la prévention des chutes, les avantages d'une vie active sur le plan physique ou d'autres conseils sur le vieillissement en santé. Les aînés pourront aussi faire vérifier leur taux de glycémie et de cholestérol, ainsi que leur pression sanguine, dans une optique de détection précoce de problèmes de santé potentiels.

#### ***Mise en œuvre de la Stratégie de mieux-être renouvelée***

La Stratégie de mieux-être du Nouveau-Brunswick vise à assurer le mieux-être de tous les Néo-Brunswickois. Le Ministère des communautés saines et inclusives appuie la mise en œuvre d'initiatives de mieux-être dans les écoles, les communautés saines, les milieux de travail et les résidences de citoyens. Des efforts sont déployés pour encourager les personnes à adopter un mode de vie saine par la promotion des liens sociaux, de la santé mentale, de l'activité physique et de la vie sans tabac. Faisant parti de *D'abord chez soi*, la *Stratégie de mieux-être renouvelée* inclura des initiatives qui encourageront les aînés à apporter des changements positifs à leur mode de vie afin de bien vieillir et de préserver leur autonomie le plus longtemps possible.

## **Thème : Accroissement des ressources communautaires**

La stratégie *D'abord chez soi* mettra l'accent sur la collaboration avec les partenaires communautaires et les fournisseurs de services en vue de prévenir les maladies et les blessures, en créant des collectivités amies des aînés, en améliorant la disponibilité et la sécurité des options de logement, et en fournissant un accès opportun à l'équipement médical et à l'information nécessaires.



### **Initiatives**

#### ***Élaboration d'une évaluation de la santé, du mieux-être et de la sécurité des demeures des aînés***

Les admissions dans les foyers de soins et l'occurrence des maladies chroniques sont en forte hausse chez les personnes âgées de 70 à 74 ans. À l'échelle internationale, les initiatives d'intervention précoce permettent aux aînés de rester dans leur demeure, en santé et en sécurité. Ces initiatives d'intervention précoce font la promotion de l'accès à un soutien adéquat et permettent d'éviter les coûts élevés des soins liés à la prestation de services aux aînés après une situation critique.



Le ministère du Développement social mettra en place des initiatives d'intervention précoce au moyen de consultations volontaires à domicile pour les personnes âgées de 70 ans qui favorisent un accès précoce aux services de soins de santé et sociaux. Grâce à ces initiatives, les aînés recevront de l'information sur le mieux-être, et les services de santé et sociaux, ce qui favorisera la création d'environnements résidentiels sains et sécuritaires pour les aînés. Les aînés disent que, dans bien des cas, ils devaient prendre la décision de partir de leur maison parce qu'ils n'avaient pas les moyens de faire de menues réparations ou modifications pour rendre leur maison sécuritaire. Grâce à la consultation à domicile, les aînés pourront évaluer leurs besoins et les aînés admissibles recevront une aide financière pour effectuer de petits travaux. Satisfaire les besoins des proches aidants constitue

un autre élément important du maintien à domicile des aînés. Cette initiative permettra d'évaluer les besoins des proches aidants et de leur accorder un répit par une offre accrue de soins de relève dans les centres de jour pour aînés de partout dans la province.

### ***Développement de collectivités amies des aînés***

Vu le vieillissement de la population, il est essentiel d'adapter nos municipalités et collectivités pour satisfaire aux besoins changeants de la population. Le rapport *Vivre en santé et bien vieillir élaboré par le Groupe d'experts du premier ministre sur les aînés* recommande aux municipalités et aux districts de services régionaux de préparer des plans stratégiques, et plus particulièrement une planification du zonage et de l'aménagement, qui tiennent compte des principes de collectivités amies des aînés. Le *Sommet sur le vieillissement en santé et les soins* de novembre 2013 a démontré le besoin d'établir un modèle de responsabilité pour les soins aux personnes âgées et nous a permis d'envisager ce que devrait être la qualité de vie des aînés au Nouveau-Brunswick. À la suite du Sommet, une initiative collaborative communautaire provinciale a été lancée, dans le cadre de laquelle nous travaillerons ensemble pour améliorer les soins aux personnes âgées et le vieillissement de ces dernières dans notre province. De plus, dans le cadre de la tournée provinciale d'engagement des citoyens organisée en juin 2013 par le ministère des Communautés saines et inclusives, les aînés ont exprimé leur désir de rester dans leur communauté et ont fourni des commentaires sur la façon de favoriser une province amie des aînés. Le Ministère développera une approche visant à favoriser les collectivités amies des aînés partout au Nouveau-Brunswick. Conformément aux critères établis par l'Organisation mondiale de la santé, cette initiative exige la collaboration des gouvernements municipaux, afin d'inciter les collectivités à devenir amies des aînés et à les soutenir dans leur démarche.

### ***Conception d'un programme provincial de logements à prix abordable pour les aînés***

Les aînés veulent rester chez eux le plus longtemps possible. Ils doivent avoir accès à des logements sûrs et abordables afin qu'ils puissent continuer à jouir d'une qualité de vie dans leurs propres foyers et communautés. La stratégie de logements du Nouveau-Brunswick, reconnaît le fait que les aînés ont besoin de soutien pour rester autonomes dans leur maison et leur communauté. Cette stratégie a contribué à fournir un soutien au logement aux aînés. Le



ministère du Développement social comprend que, parallèlement à la stratégie de logements provinciale, il faut tenir compte des besoins particuliers des aînés en matière de logement. Le Ministère élaborera un plan quinquennal pour accroître l'offre de logements à prix abordable aux aînés du Nouveau-Brunswick.

#### ***Amélioration de l'accès à l'équipement médical à domicile***

L'accès à l'équipement médical est essentiel pour aider les aînés à demeurer autonomes, à rester chez eux et à revenir chez eux après une hospitalisation. Ensemble, les ministères de la Santé et du Développement social s'efforceront d'offrir aux aînés un accès opportun et approprié à l'équipement médical requis.

#### ***Collaboration de la ligne d'information sans frais destinée aux aînés***

Les aînés et leur famille ont affirmé avoir besoin d'information sur les programmes et les services disponibles. Le 1<sup>er</sup> octobre 2013, le ministère des Communautés saines et inclusives a lancé une nouvelle ligne d'information sans frais destinée aux aînés, à leur famille et aux proches aidants sur les services et les programmes gouvernementaux relatifs aux aînés. Pour s'assurer que cette ligne sans frais fournit l'information la plus complète, le ministère des Communautés saines et inclusives continuera de travailler avec les ministères de la Santé et du Développement social à veiller à ce que l'information sur les programmes et services du gouvernement provincial pour les personnes âgées soit mise à jour. Cela aidera les personnes âgées à naviguer dans le système et facilement trouver l'information dont elles ont besoin.

#### ***Exploration du rôle des ambulanciers dans la prestation de soins communautaires***

Les ambulanciers répondent aux besoins des aînés dans la communauté. Le ministère de la Santé, en partenariat avec Ambulance Nouveau-Brunswick, les régies régionales de la santé et d'autres intervenants clés, explorera les façons de tirer profit des aptitudes et des connaissances des ambulanciers pour aider les aînés à rester chez eux et dans leur communauté.

#### ***Renouvellement du Programme des ambassadeurs et ambassadrices aînés de bonne volonté***

Les aînés qui font du bénévolat dans leur communauté apportent une précieuse contribution à la société. Le Programme des ambassadeurs et ambassadrices aînés de bonne volonté a été renouvelé dans le but de promouvoir le mieux-être auprès des aînés. Quelque 27 aînés de bonne volonté ont été nommés à l'automne 2013; leur mandat consiste à promouvoir une vie saine et active auprès de leurs pairs et d'autres concitoyens par le partage d'information sur le vieillissement en santé. On encourage les ambassadeurs à travailler en collaboration avec les conseillers en mieux-être et les conseillers en développement des communautés régionaux du ministère des Communautés saines et inclusives et à se joindre à leur réseau de mieux-être local. La mobilisation des aînés dans les communautés par l'intermédiaire de ce programme présente l'avantage de résoudre le problème d'isolement social, qui est une grande source de préoccupation pour notre population vieillissante. Ce programme offre aux aînés l'occasion de partager avec leurs semblables leurs connaissances, leurs aptitudes et leur motivation à bien vivre.



Un soutien et des soins appropriés seront offerts en personne par des fournisseurs de soins formels et informels qui bénéficieront eux-mêmes du soutien nécessaire pour satisfaire les besoins des aînés.

### **Thème : Meilleures options de soins spécialisés**

La stratégie *D'abord chez soi* permettra d'accroître et d'améliorer l'offre de services de soins spécialisés pour les aînés qui ont de grands besoins en matière de soins de santé, plus particulièrement en ce qui a trait à la gestion d'une maladie chronique, en leur offrant des services de réadaptation et de revalidation, et des services de soins de santé et sociaux efficaces.

### **Initiatives**

#### ***Services rapides et améliorés de réadaptation et de revalidation pour les aînés***

Quand les aînés ont accès en temps opportun à des services de réadaptation dans la communauté, ils peuvent se rétablir de leur maladie ou blessure et retourner dans leur demeure après une hospitalisation. Une fois rétablis, les aînés peuvent recouvrer les compétences, la confiance et l'autonomie nécessaires pour jouir d'une bonne qualité de vie grâce à des services soutenus de revalidation. Le ministère de la Santé collaborera avec les régies régionales de la santé, le ministère du Développement social et d'autres intervenants en vue d'offrir des services améliorés de réadaptation et de revalidation aux aînés. Le Programme extra-mural et les services de soutien à domicile seront améliorés pour soutenir la réadaptation et la revalidation à domicile.

Pour ceux qui ne peuvent pas rester à la maison, plus d'options pour les soins doivent être développées dans la communauté. Une étude d'impact dans le secteur des foyers de soins spéciaux sera effectuée pour identifier les modèles à mettre à profit pour la prestation de services pour ces installations. L'étude résultera avec certaines installations qui seront équipées pour permettre de fournir un niveau plus élevé de soins individualisés que ce qui est actuellement offert. Les environnements des foyers de soins spéciaux et des services de soutien seront adaptés aux populations desservies.

L'étude visera à étendre le champ d'application de foyers de soins spéciaux pour inclure des services tels que la réadaptation, revalidation, convalescence, soins de relève et les fonctions de gestion de cas élargies. Ce service amélioré fera la promotion de la qualité de vie en favorisant un rétablissement rapide et en minimisant les incapacités. Il permettra aussi d'éviter les cas inutiles d'hospitalisation, de visite au service d'urgence et d'admission prématurée dans un établissement résidentiel. L'étude se penchera également sur la question de lits vacants dans les foyers de soins spéciaux dans toute la province.

#### ***Élaboration d'un modèle de services de soutien à domicile de proximité***

L'amélioration des services de soutien à domicile est essentielle pour assurer la réussite de la stratégie *D'abord chez soi*. Le ministère du Développement social apportera des changements à son mode de prestation des services de soutien à domicile afin d'assurer une efficacité accrue du système autant pour les aînés que pour les aides de maintien à domicile. Un nouveau modèle de services de soutien à domicile de proximité consistera en l'établissement d'un seul organisme de services dans une zone donnée, avec un aide de maintien à domicile pour s'occuper de plusieurs aînés. Dans le cadre de cette initiative, les zones sont définies comme des quartiers géographiques ou des ensembles d'habitations collectives (ex. : immeubles pour personnes âgées). Ce modèle fournira des services plus coordonnés pour les aînés et réduira le temps de déplacement des aides.

#### ***Amélioration du Programme extra-mural concernant les soins à domicile liés aux accidents vasculaires cérébraux***

De nombreux survivants d'accident vasculaire cérébral et leur famille ont besoin de services de réadaptation à domicile pour satisfaire les besoins continus en soins physiques, psychologiques et sociaux à la suite de l'accident. Les proches aidants ont également besoin de formation et de soutien pour aider leurs proches à titre de proches aidants. Par l'intermédiaire de ses partenaires, le Programme extra-mural offrira des services et un soutien communautaires de réintégration aux aînés qui ont été victimes d'un accident vasculaire cérébral. Les survivants d'accident vasculaire cérébral auront accès à des services de santé et sociaux intégrés à domicile, de sorte qu'ils puissent quitter l'hôpital plus rapidement, se rétablir plus vite, et réintégrer leur communauté.

#### ***Amélioration du Programme extra-mural concernant l'évaluation et le service de gestion des soins à domicile aux aînés***



Le Programme extra-mural réalisera un projet de démonstration relatif à l'évaluation et au service de gestion des soins à domicile aux aînés. L'équipe interdisciplinaire du programme travaillera en collaboration avec des médecins de famille, des gériatres, des travailleurs sociaux, des pharmaciens et des travailleurs en santé mentale en vue d'offrir en temps opportun des évaluations, des soins et des services aux aînés vulnérables dans l'environnement familial de leur demeure. Ces aînés recevront un diagnostic et un traitement médical opportuns, ainsi qu'une aide à la coordination des services communautaires et du soutien nécessaire pour prévenir les hospitalisations et les admissions dans un établissement résidentiel.



### ***Prestation de soins communautaires aux personnes atteintes de démence***

Le nombre de diagnostics de démence et de maladie d'Alzheimer étant en hausse chez les aînés, il est essentiel que les aînés et leur famille se sentent soutenus dans la gestion de ces maladies et le maintien de la qualité de vie. La démence et la maladie d'Alzheimer peuvent être gérées adéquatement dans la communauté lorsque le soutien approprié est en place. De plus en plus de familles demandent que des services de soins relatifs à la démence, notamment de l'information et du soutien, soient accessibles dans leur communauté pour qu'elles puissent continuer à prendre soin de leur être cher à domicile. Le ministère du Développement social collaborera avec des partenaires communautaires tels que les gériatres, les professionnels de la santé, la Société Alzheimer et les fournisseurs de services pour offrir des services de soins de la démence essentiels dans la communauté. Il s'agira notamment de fournir des services d'intervention précoce, tels que **First Link**<sup>®</sup>, qui relie les personnes et les familles touchées par la maladie d'Alzheimer ou une autre démence avec des ressources et un soutien dès qu'elles reçoivent un diagnostic.

### ***Élaboration d'une stratégie provinciale de soins palliatifs***

Plusieurs personnes aimeraient recevoir des services de soins palliatifs à domicile ou dans un endroit autre qu'un hôpital. Une stratégie de soins palliatifs, développée par le ministère de la Santé, mettra l'accent sur la prestation de services communautaires et une assistance aux Néo-Brunswickois, notamment aux aînés, dans la planification de leurs soins de fin de vie. Elle vise également à doter les professionnels de la santé et d'autres proches aidants des connaissances et du soutien nécessaires pour offrir efficacement des services de soins palliatifs.

### ***Mise en œuvre du système d'information sur les médicaments***

Les professionnels de la santé autorisés auront accès à un nouveau système d'information sur les médicaments qui contiendra des renseignements sur les médicaments remis aux personnes par les pharmaciens de la communauté. Ce système permettra d'assurer un usage sécuritaire des médicaments par tous les Néo-Brunswickois, notamment les aînés dans la communauté, en fournissant aux professionnels de la santé de l'information exacte sur la médication des personnes, ainsi qu'en soutenant une offre de soins coordonnés prodigués par différents professionnels de la santé dans toutes les situations de soins de courte durée en établissement, dans les contextes communautaires et dans les situations d'urgence pertinentes.



### ***Mise en place d'équipes de médecine familiale***

Conformément à son *Cadre des soins de santé primaires*, le ministère de la Santé est en train de former des équipes de médecine familiale partout dans la province. Ces équipes seront mises à profit selon les besoins de la communauté, notamment ceux des aînés, qui auront été établis dans le cadre des évaluations continues des besoins communautaires en matière de santé menées à l'échelle provinciale. Les équipes de médecine familiale seront formées de médecins, d'infirmières praticiennes, d'infirmières et d'une vaste gamme de fournisseurs de soins de santé interdisciplinaires. Ensemble, les membres des équipes s'efforceront d'offrir des services de médecine familiale complets, accessibles et coordonnés à une population de patients donnée. Les équipes de médecine familiale amélioreront la continuité et l'intégralité des soins des patients en coordonnant les soins prodigués et en aidant les patients à s'orienter dans le système.

### ***Formation d'une équipe communautaire de professionnels paramédicaux***

Une équipe communautaire de professionnels paramédicaux appuiera les équipes de médecine familiale, et offrira un soutien thérapeutique et de réadaptation aux aînés afin de préserver leur santé et leur autonomie. Conjointement avec les équipes de médecine familiale, l'équipe communautaire de professionnels paramédicaux fournira des services thérapeutiques et de réadaptation dans différents contextes, notamment des cliniques, des centres communautaires et d'autres lieux de la communauté. Les professionnels paramédicaux prodigueront des soins de santé primaires et aiguilleront les patients vers d'autres services du système de soins de santé, comme le Programme extra-mural, la Santé publique, les Services de traitement des dépendances et de santé mentale, et d'autres programmes et services communautaires.

## **Thème : Soutien aux fournisseurs de soins**

La stratégie *D'abord chez soi* améliorera le soutien offert aux fournisseurs de soins informels et formels, de sorte qu'ils puissent prodiguer les meilleurs soins à domicile possible aux aînés.

### **Initiatives**

#### ***Soutien amélioré aux proches aidants***

Les membres de la famille et d'autres proches aidants jouent un rôle essentiel dans les soins aux aînés. Dans bien des cas, ces proches aidants sont la raison pour laquelle de nombreux aînés peuvent rester chez eux le plus longtemps possible. Il a été démontré que les proches aidants sont souvent invisibles et vulnérables, et qu'ils ont besoin d'une aide physique, émotionnelle et financière. Nous savons que l'atténuation du stress subi par les proches aidants peut contribuer à prévenir les admissions précoces dans les établissements résidentiels, ainsi que l'utilisation du système de soins de santé par les proches aidants eux-mêmes. Les proches aidants obtiendront un soutien par l'intermédiaire de programmes incitatifs et de reconnaissance conçus pour les personnes qui prennent soin d'aînés à domicile.

#### ***Élaboration et mise en œuvre d'un modèle de ressources humaines pour les préposés aux soins des aînés***

Les préposés aux soins des aînés jouent un rôle essentiel en matière de soutien et de soins aux aînés. Pour offrir des services de qualité, ils doivent posséder les aptitudes et les compétences nécessaires pour prendre soin de nos aînés.

Le ministère du Développement social soutiendra l'amélioration des programmes de formation visant à accroître les niveaux de compétence des travailleurs de soins aux personnes âgées dans les maisons et les installations résidentielles. La formation comprendra une meilleure façon de

servir les personnes âgées ayant des besoins élevés de soins et sera basée sur la philosophie de fournir un soutien flexible centrée sur la personne.

Développement social aidera également à la réalisation d'un examen des services de ressources humaines avec tous les secteurs qui ont des travailleurs de soins pour les personnes âgées. Ceci permettra d'établir des normes pour les compétences professionnelles, la formation et les programmes, et la progression de carrière dans tout le continuum de soins de longue durée. Cela permettra d'améliorer le recrutement et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée appropriée aux soins pour les personnes âgées.

### **Thème : Aide technologique pour les soins à domicile**

La stratégie *D'abord chez soi* mettra sur une utilisation efficace de la technologie en vue d'améliorer l'accès aux services, d'améliorer l'expérience de soins, et de rassurer les aînés et leurs proches aidants.

#### **Initiatives**

##### ***Élaboration d'un système de dossiers médicaux électroniques pour le Programme extra-mural***

Le Programme extra-mural développera un système intégré de dossiers médicaux électroniques qui remplacera le système actuel sur support papier. Le système sera lié à l'initiative *Un patient, un dossier* par l'entremise du ministère de la Santé et fournira de l'information à jour à l'équipe du Programme extra-mural qui font des visites à domicile. Il favorisera une communication appropriée et opportune entre les professionnels, comme les médecins, leur permettant d'atteindre de meilleurs résultats en matière de santé des patients et d'aider les aînés à mieux autogérer leur état de santé.

##### ***Développement du service de télésoins à domicile du Programme extra-mural***

Les personnes qui ont accès à de l'information sur la santé gèrent mieux leur état de santé chronique et évitent les visites inutiles chez le médecin ou à l'hôpital. Le Programme extra-mural développera son service de télésoins en vue de l'offrir dans l'ensemble de la province. Les aînés qui souffrent de troubles respiratoires et cardiaques chroniques auront accès à un contrôle à domicile de leur état de santé. Ils recevront de l'information et du soutien pour mieux gérer leur maladie et éviter les visites au service d'urgence et les hospitalisations.

##### ***Accroissement de l'utilisation du service CareLink***

*CareLink* est une technologie de surveillance à distance qui permet aux proches aidants de surveiller leur être cher au moyen de capteurs sans fil installés dans la maison, comme des capteurs de lit ou de porte, ou des caméras. *CareLink* permet une surveillance et une communication en temps réel entre les aînés et leur famille. Les personnes qui utilisent *CareLink* se disent très satisfaites, car la technologie assure la tranquillité d'esprit des membres de la famille; ils savent que leurs êtres chers sont en sécurité, même quand ils ne sont pas avec eux. Le ministère du Développement social prendra des mesures pour promouvoir davantage le système *CareLink* auprès des aînés et de leur famille, et aider les familles à se sentir à l'aise avec cette technologie.

# Système souple, intégré et viable



Un système souple, intégré et viable comporte un continuum des soins accessibles pour les aînés; comble les lacunes des services de santé et sociaux; et repose sur une philosophie fondamentale de réadaptation et de revalidation.

### **Thème : Coordination de la gestion de cas et de l'orientation en matière de soins**

La stratégie *D'abord chez soi* mettra l'accent sur l'intégration des services de soins dans le but de fournir un accès facile aux services de soins de santé et sociaux, ainsi qu'une prestation homogène de ces services.

#### **Initiatives**

##### ***Conception d'un modèle de services intégrés de soins de santé et sociaux***

Accroître la gamme de services de soins et de soutien offerts aux aînés dans la communauté contribuera à satisfaire la variété de besoins, ce qui permettra aux aînés de rester en santé et autonomes. En s'inspirant des réussites d'autres provinces et pays, les ministères de la Santé et du Développement social avec les autorités régionales de la santé, élaboreront un modèle alternatif de soins aux aînés qui comblera les lacunes des soins à domicile et des soins en établissement résidentiel. Ce modèle comportera des services pour aider les aînés à accéder à des soins de santé primaires, et à des services de mieux-être et sociaux près de chez eux. Il s'inspirera de modèles éprouvés, mais sera spécifiquement fondé sur les besoins des Néo-Brunswickois. Il sera conçu pour favoriser l'autonomie continue au moyen d'une offre d'accès quotidien à des soins de santé, à un soutien personnel et à des services de relève dans un guichet unique, comme une clinique ou un centre communautaire. Ce service sera offert aux aînés qui ont des exigences variées en matière de soins, leur donnant la possibilité de rester chez eux.

##### ***Intégration améliorée des services de santé et sociaux***

Les aînés ont réclamé des services intégrés qui leur permettraient d'avoir accès aux soins et au soutien dont ils ont besoin le plus rapidement et facilement possible.

Un modèle de prestation de services efficaces et viables qui intègre des soins de santé primaires, actifs et de longue durée sera élaboré pour assurer un continuum de soins homogènes pour les aînés. Dans le cadre de cette initiative, on cernerá les étapes que doit suivre un aîné pour avoir accès aux services des différents ministères et on élaborera un plan d'action pour aider les aînés à naviguer dans les divers services de santé et sociaux. Parmi les exemples d'étapes qui seront prises pour intégrer les services, mentionnons l'élaboration d'un plan de soins unique pour les services de santé et de soins de longue durée. Cette initiative permettra de mieux gérer les états de santé chroniques et de réduire les situations inutiles de visite au service d'urgence ou d'hospitalisation. Elle permettra aussi de s'assurer que le placement en établissement de soins est considéré comme option de dernier recours quand toutes les autres options à domicile sont épuisées.

#### ***Amélioration du processus de congé de l'hôpital***

Le Nouveau-Brunswick affiche l'un des taux les plus élevés de patients qui occupent des lits d'hôpitaux lorsqu'ils n'ont plus besoin de soins et qui tireraient profit d'un rétablissement dans un environnement mieux adapté. Le ministère de la Santé collaborera avec les régies régionales de la santé et le ministère du Développement social afin de cerner des solutions pour optimiser la planification des congés et réduire la durée d'hospitalisation des patients qui ont besoin d'un autre niveau de soins.

#### ***Amélioration du processus d'évaluation des soins de longue durée***

Les aînés qui ont besoin de soins de longue durée nous ont dit que le processus pouvait être déroutant et qu'ils voulaient avoir un accès plus facile à ces soins. En collaboration avec le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé, le ministère du Développement social examinera les services de soins de longue durée afin de faciliter le processus d'évaluation des aînés pour ces services. Ainsi, on s'assurera que les aînés ont accès à des services opportuns et appropriés de soins de longue durée; le processus comprendra l'établissement d'objectifs de liste d'attente fondés sur les preuves et de mécanismes de surveillance pour l'ensemble de la province. Les objectifs de ce projet sont entre autres d'augmenter le nombre d'aiguillages et d'évaluations effectuées dans les communautés, d'augmenter la cohérence des pratiques d'évaluation, et de renforcer le partenariat entre le ministère du Développement social, le Programme extra-mural et les Services de santé mentale.

#### ***Développement du programme d'intervention rapide à domicile dans les communautés***

Le Programme extra-mural développera son programme d'intervention rapide à domicile, qui est à l'heure actuelle offert dans cinq services d'urgence, afin de servir également les aînés dans leur propre demeure. Le programme prévient les hospitalisations et les visites au service d'urgence, en offrant des soins et un soutien appropriés à domicile et dans la communauté aux aînés. La prestation de services aux aînés à domicile permettra au Programme extra-mural de venir en aide aux aînés avant qu'ils n'aient l'impression que la seule solution possible est de se rendre au service d'urgence.

#### ***Habiliter les ambulanciers à aiguiller les aînés vers le Programme extra-mural***

Les ambulanciers sont souvent le premier point de contact des aînés avec le système de soins de santé quand ces derniers vivent une situation critique. Souvent, ils sont témoins de situations où les aînés pourraient tirer profit des services du Programme extra-mural, évitant ainsi une visite chez le médecin ou à l'hôpital. Les ambulanciers seront en mesure d'aiguiller les aînés vers le Programme extra-mural afin d'obtenir de l'aide avant que leur état de santé ne requière une intervention plus intensive.



### ***Renforcement du leadership du Programme extra-mural***

Le Programme extra-mural retiendra les services d'un médecin-hygiéniste. Son expertise médicale et son soutien favoriseront un accès aux services de soins sûrs et intégrés à domicile pour les aînés. Le médecin-hygiéniste fera la promotion appropriée et opportune des aiguillages vers le Programme extra-mural, incitera les médecins à faire des visites à domicile, et sera un ambassadeur de la stratégie *D'abord chez soi*.

### ***Modernisation du système de foyers de soins***

Bien que la majorité des aînés seront en mesure de vieillir chez eux, d'autres devront être soignés dans un foyer de soins. Il est essentiel que ces personnes reçoivent des soins de première qualité et continuent de jouir d'une bonne qualité de vie. Au cours de la dernière décennie, le secteur des foyers de soins a subi des transformations en vue de satisfaire les besoins changeants de ses résidents. Dans bien des cas, les foyers de soins sont devenus de petites plateformes communautaires offrant une foule de services axés sur le vieillissement en santé et les soins.

Le ministère du Développement social soutiendra le secteur des foyers de soins dans ses efforts de transformation. Le secteur a cerné des outils essentiels à la réussite de sa transformation qui seront mis en œuvre dans tous les foyers de soins, notamment des logiciels iTacit pour l'aide au recrutement et à la gestion des ressources humaines des foyers de soins. Ce logiciel se verra également une plateforme de soutien pour le perfectionnement professionnel et la formation continue des employés, s'assurant ainsi de compter sur une main-d'œuvre compétente et bien

formée qui prodigue des soins de première qualité dans les établissements de soins. En outre, tous les foyers de soins seront dotés d'un outil clinique informatisé visant l'amélioration de l'évaluation des personnes, la production de données pour planifier les soins aux résidents, et la production de données de qualité et exhaustives pour la référencement, l'élaboration de politiques et la gestion des risques à l'échelle provinciale. L'approche de financement des foyers de soins sera repensée pour mieux refléter la complexité des activités d'exploitation des foyers de soins et soutenir le secteur alors qu'il amorce la mise en œuvre d'une variété de pratiques efficaces et exemplaires. Le secteur et le gouvernement continueront de se partager la responsabilité de la modernisation du secteur des foyers de soins.

### **Thème : Responsabilité et gestion du rendement**

La stratégie *D'abord chez soi* permettra de s'assurer que les aînés reçoivent des soins et un soutien de première qualité au moyen de l'élaboration de politiques, et de lois et règlements qui appuient la vision *D'abord chez soi*, ainsi que de la surveillance continue des initiatives *D'abord chez soi*.

#### **Initiatives**

##### ***Élaboration d'une nouvelle loi sur le continuum des soins de longue durée***

Le gouvernement reconnaît le besoin de renforcer sa législation concernant la qualité des soins et la protection des aînés du Nouveau-Brunswick dans tout le continuum des soins. Le ministère du Développement social mettra à jour sa loi actuelle et y annexera un cadre de réglementation approprié en vue d'orienter le système de soins de longue durée du Nouveau-Brunswick. Ces modifications permettront de s'assurer que les aînés reçoivent des soins de qualité qui conviennent à leurs besoins, que ce soit chez eux ou dans un établissement résidentiel.

##### ***Mise en œuvre du cadre de responsabilisation de la stratégie D'abord chez soi***

La stratégie *D'abord chez soi* suppose de grands changements en matière de soins de santé, de soutien social et de soins de longue durée pour les aînés. Sa mise en œuvre requiert la collaboration des ministères et des partenaires communautaires. De tels changements nécessitent une surveillance continue pour assurer leur réussite et gérer la responsabilité partagée. Un cadre conjoint de responsabilisation concernant la mise en œuvre de la stratégie *D'abord chez soi* sera établi pour les ministères du Développement social, de la Santé et des Communautés saines et inclusives, ainsi que les réseaux de la santé Horizon et Vitalité. Ce cadre permettra de coordonner les mesures du rendement et les incitatifs financiers au changement, ainsi que de fournir un soutien continu à la mise en œuvre du projet.

##### ***Élaboration d'une charte des aînés***

Le gouvernement est résolu à assurer la valorisation des contributions des aînés à la société. Pour ce faire, le ministère des Communautés saines et inclusives, en collaboration avec les intervenants et les partenaires ministériels, élaborera une déclaration qui énonce l'engagement du Nouveau-Brunswick envers les aînés. La déclaration inclura les principes voulant que les aînés doivent être traités dans le respect et la dignité; doivent être en sécurité dans leur demeure et leur communauté; doivent pouvoir être des membres actifs de leur collectivité; et doivent avoir accès à un soutien pour rester autonomes le plus longtemps possible.

## Conclusion

Les aînés désirent demeurer chez eux. Les initiatives présentées dans cette stratégie sont ambitieuses et la réussite de la stratégie *D'abord chez soi* repose sur l'engagement de tous les Néo-Brunswickois. Nous devons tous nous engager envers ces initiatives si nous voulons concrétiser notre vision de garder nos aînés chez eux le plus longtemps possible. Cette stratégie fera la promotion du mieux-être, et du vieillissement actif et en santé pour aider les aînés à faire des choix qui amélioreront leur mieux-être et leur qualité de vie. Elle fera aussi la promotion de collectivités amies des aînés afin que les aînés restent en santé et autonomes aussi longtemps qu'ils le peuvent. Elle permettra d'offrir un soutien communautaire et à domicile amélioré, un accès plus rapide au soutien et une meilleure intégration des systèmes de soins de santé et sociaux. La stratégie aidera les aînés à vivre chez eux, dans leur communauté, et de façon autonome le plus longtemps possible.

